

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 29 septembre 2017	N° 2017-568

Convocation du 22 septembre 2017

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Pierre TURON à Mme Josiane ZAMBON
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle FAORO
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Nicolas BRUGERE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 10h25
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h20
M. Erick AOUIZERATE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h05
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jean-François EGRON à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Elizabeth TOUTON jusqu'à 11h15
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h20
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Dominique IRIART à partir de 12h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE jusqu'à 11h50
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Marik FETOUH à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h25
M. Nicolas FLORIAN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h20
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Didier CAZABONNE à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à M. Gérard DUBOS à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 12h20
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 10h40 et de 11h30 à 12h15
M. Fabien ROBERT à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h20

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 septembre 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2017-568

BORDEAUX - Cession de l'immeuble en nature de terrain sis 8 rue Bonnefin cadastré AS 274 d'une contenance de 298 m² - Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est propriétaire de la parcelle de terrain située 8 rue Bonnefin à Bordeaux-Bastide, cadastrée AS 274 d'une contenance de 2a 98ca.

Ce bien immobilier dont le déclassement du domaine public a été constaté par arrêté en date du 28 février 2013 ne présente aujourd'hui plus d'utilité pour le fonctionnement du service public et pourrait donc faire l'objet d'une vente à un opérateur suite à la demande de la Société civile de construction-vente (SCCV) 161 avenue Thiers.

Ce promoteur souhaite maîtriser ce terrain en complément de l'assiette foncière de l'ordre de 3 480 m² qu'il détient en mitoyenneté et sur l'emprise de laquelle il projette de construire, en accord avec la ville de Bordeaux, un ensemble immobilier résidentiel composé de 2 échoppes et de 57 logements collectifs développant un total d'environ 4000 m² de surface habitable ; projet pour lequel un permis de construire a déjà été délivré par la ville de Bordeaux le 21 novembre 2016 et un permis modificatif vient d'être délivré .

Au terme des négociations, il a été acté que 15 logements sur les 59 seront vendus en accession maîtrisée, soit une surface habitable totale d'environ 1 004 m², dont le prix de vente est fixé à hauteur de 2 900 € TTC / m² surface habitable (hors stationnement) au lieu de 3 000 € TTC / m².

Ces 15 logements seront réalisés dans 2 bâtiments distincts dont la typologie est la suivante :

1 T1, 3 T2, 5 T3, 5 T4, 1 T5 dont les surfaces moyennes respectives sont de l'ordre de 27 m², 46 m², 64 m², 85 m², 89 m² sachant que chaque logement bénéficiera soit de balcons, terrasses ou jardins.

La cession de cette parcelle dans son état environnemental interviendrait au prix de 240 000 € HT ; ce prix n'étant pas inférieur à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) en date du 29 août 2017.

Afin de concrétiser cette transaction une convention de vente est en cours de signature par l'opérateur.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriale (CGCT) et notamment l'article L 5211-37,

VU l'arrêté de déclassement n°2013/318 du 28 février 2013,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) n° 2017-063V1716 en date du 29 août 2017,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le projet de construction de l'opérateur dont le permis de construire a été accordé sur un ensemble de parcelles situé avenue Thiers et rue Bonnefin à Bordeaux, répond aux objectifs métropolitains de diversification de l'offre de logements, en proposant notamment un nombre significatif de logements en accession maîtrisée à un prix unitaire négocié, justifie une cession directe du bien métropolitain,

DECIDE

Article 1 : La cession à la société dénommée « SCCV 161 avenue Thiers » dont le siège social est à Bordeaux 61-64 quai de Paludate identifié au SIREN sous le numéro 821786779, avec possibilité de substitution, la parcelle cadastrée AS 274 sise rue Bonnefin à Bordeaux d'une contenance de 2a 98 ca moyennant le prix de 240 000 €, TVA en sus conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération par acte authentique,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction,

Article 3 : d'imputer la recette correspondante au chapitre 77, compte 775, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 16 OCTOBRE 2017	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 16 OCTOBRE 2017	le Vice-président,
	Monsieur Jacques MANGON